

Info-municipal - Juin 2020

Horaire estivale de la bibliothèque en période de pandémie

Nous sommes heureuses de vous annoncer la réouverture de la bibliothèque à compter du 2 juin. Celle-ci sera ouverte aux deux semaines, le mardi de 18h 30 à 19h 30. Comme par les années passées, la bibliothèque sera fermée pour les deux semaines de la construction, du 19 juillet au 1 août.

Pour ce qui est du retour des livres, vous pouvez les apporter au bureau de la municipalité ou chez Shirley Desruisseaux
au 76, Chemin Larochelle, Lac Boissonneault.

Bien sûr, à cause du Covid, nous appliquerons les mesures de protection et de distanciation sociale. Voici notre horaire d'été :

Mardi le 2 juin
Mardi 16 juin
Mardi 30 juin
Mardi 7 juillet
Mardi 4 août
Mardi 18 août
Mardi 1 septembre



Nous vous attendons nombreux pour profiter de nos livres et vous détendre cet été.
Shirley Desruisseaux, responsable de la bibliothèque

MÉMO postes téléphoniques :

Veuillez noter que le bureau municipal est doté d'un système de répondeur téléphonique vous permettant d'avoir accès à chacun des volets municipaux. Vous devez faire le numéro de téléphone 819 845-7795 et le bon poste.

Directrice générale :	poste 1
Officier de bâtiment :	poste 2
Loisir :	poste 3
Voirie :	poste 4
Service incendie :	poste 5
Toutes informations :	poste 0
Poste Canada :	poste 223

Il est important de diriger votre appel au bon endroit afin que l'on puisse vous répondre efficacement !



JUSQU'AU PINACLE

Municipalité de Saint-Claude

295, Route de l'Église

Saint-Claude (Québec) J0B 2N0

Téléphone: 819 845-7795 Télécopieur: 819 845-2479

www.municipalite.st-claude.ca

Suivez nous sur Facebook: Municipalité de Saint-Claude



Nouvelles municipales

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CLAUDE

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Est donné par la soussignée, France Lavertu, directrice générale et secrétaire-trésorière

Que lors de la séance tenue le 9 mars 2020, le conseil de la municipalité de Saint-Claude, a adopté le « **règlement numéro 2020-271-07 visant à modifier le règlement de zonage #2008-271 et ses amendements afin d'apporter plusieurs modifications au règlement.** »

Que ledit règlement numéro 2020-271-07 a été approuvé par les personnes habiles à voter de la municipalité, le 6 mars 2020 ;

Que ledit règlement numéro 2020-271-07 a reçu l'approbation de la MRC du Val-Saint-François le 6 avril 2020 ;

Qu'en conséquence, le règlement numéro 2020-271-07 est entré en vigueur le 6 avril 2020, à la suite de la délivrance du certificat de conformité émis par la MRC du Val-Saint-François en date du 6 avril 2020 ;

Que toute personne intéressée peut prendre connaissance du règlement numéro 2020-271-07 au bureau de la municipalité de Saint-Claude, situé au 295, route de l'Église durant les heures régulières d'ouverture.

DONNÉ À SAINT-CLAUDE, CE 4^{IEME} JOUR DE MAI 2020

France Lavertu

Directrice générale et secrétaire-trésorière

LOCAL COMMERCIAL À LOYER

La municipalité dispose d'un local au 2^e étage de l'hôtel de ville pour commerce et professionnel. Si cela vous intéresse, contactez France Lavertu, directrice générale au 819 845-7795 poste 1, pour une visite des lieux et connaître les modalités. Tarif très intéressant.

PROVINCE DE QUÉBEC

MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS

MUNICIPALITÉ DE SAINT-CLAUDE

AVIS PUBLIC POUR L'APPEL DE COMMENTAIRES ÉCRITS

Est donné aux personnes et organismes intéressés par un règlement modifiant le règlement de construction.

Que lors de la séance tenue le 1^{er} juin 2020, le conseil de la municipalité a adopté, par résolution, le projet de « **règlement numéro 2020-273-03 visant à modifier le règlement de construction numéro 2008-273 de la municipalité dans le but de permettre l'utilisation de pieux vissés comme fondation permanente d'une partie d'une résidence habitable à l'année sous certaines conditions.**

*Qu'exceptionnellement, en raison des contraintes exigées par la santé publique en lien avec la pandémie du COVID-19, l'assemblée publique de consultation exigée par la *loi sur l'aménagement et l'urbanisme* sera remplacée par une consultation écrite.*

Que le projet de règlement peut être consulté à l'adresse suivante : <https://www.municipalite.st-claude.ca/>

Que toute personne intéressée peut transmettre des commentaires écrits, par courriel ou par courrier, et ce, jusqu'au 18 juin 2020

Que les commentaires écrits peuvent être envoyés à l'adresse suivante : 295, route de l'Église, Saint-Claude, J0B 2N0.

Que les commentaires électroniques peuvent être envoyés à l'adresse suivante : directrice@st-claude.ca

Que le projet de règlement ne contient pas de disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Que le projet de règlement vise à permettre l'utilisation de pieux vissés comme fondation permanente d'une partie d'une résidence habitable à l'année si:

- les normes de Code national du bâtiment du Canada en vigueur lors de la demande sont respectées;
- la demande est appuyée par un rapport d'une personne membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec attestant la capacité de support de ces dits pieux pour les parties habitables à l'année d'un bâtiment.

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Est donné par le soussigné, France Lavertu, directrice générale, secrétaire-trésorière.

Que lors de la séance extraordinaire tenue le dernier, le conseil de la municipalité de Saint-Claude, a adopté le « règlement numéro 2020-272-05 **visant à modifier le règlement de lotissement numéro 2008-272 dans le but de modifier les restrictions concernant la contribution à des fins de parcs ou de terrains de jeux.** »

Que ledit règlement numéro 2020-272-05 reçu l'approbation de la MRC du Val-Saint-François le 13 mai 2020;

Qu'en conséquence, le règlement numéro 202-272-05 est entré en vigueur le 26 mai 2020, à la suite de la délivrance du certificat de conformité émis par la MRC du Val-Saint-François en date du 26 mai 2020;

Que toute personne intéressée peut prendre connaissance du règlement numéro 2020-272-05 au bureau de la municipalité de Saint-Claude, situé au 295, route de l'Église à Saint-Claude durant les heures régulières d'ouverture.

DONNÉ À SAINT-CLAUDE, CE 2^{ÈME} JOUR DE JUIN 2020

France Lavertu

Directrice générale, secrétaire-trésorière

POUR RÉCUPÉRER MES PILES, C'EST À L'HÔTEL DE VILLE !

Vous n'avez plus aucune raison de jeter vos piles et téléphones cellulaires à la poubelle.

En effet, il y a maintenant dans toutes les municipalités de la MRC du Val-Saint-François au moins un endroit où vous pouvez vous en débarrasser gratuitement :

À VOTRE HÔTEL DE VILLE ou à votre bureau de poste de Saint-Claude.

Grâce à la participation de la municipalité, les citoyens ont ainsi un endroit à proximité de chez eux où apporter leurs piles et téléphones cellulaires afin qu'ils soient recyclés ou éliminés de façon sécuritaire pour l'environnement.



RECUPERATION PEINTURE

Peinture, contenants de peintures vides

La municipalité a un contenant au garage municipal, 568, rue Gérard afin de permettre la récupération des peintures et contenants de peinture. On demande aux citoyens de laisser leur contenant à côté du gros bac de métal à cet effet.



RÉPARATIONS PRINTANIÈRES POUR CERTAINS CHEMINS

Les chemins municipaux nécessitent toujours des réparations printanières tels que l'ajout de gravier, pierre, réparation d'asphalte, réparation de ponceaux et excavation de chaussée.

Le conseil autorise les réparations printanières pour un montant de +/- 25 000\$ de matériaux granulaires.

Poursuite des collectes de recyclage - 12 juin 2020

La municipalité avait annoncé dans le journal de mai la suspension des collectes pendant deux semaines.

Considérant la complexité de la gestion des matières à la reprise des collectes dû à la grande quantité, la MRC a décidé de demandé à Récup Estrie de se charger de gérer les matières recyclables durant la période de suspension prévu.

De ce fait, les collectes de matières recyclables auront finalement lieu comme prévu le 12 juin.

RECUPERATION DE VETEMENT- L'ESTRIE MET SES CULOTTES

La municipalité, en collaboration avec Récupex, organise une collecte de vêtements

On récupère quoi au juste?

- Vêtements (chandails, pantalons, soutiens-gorge, t-shirts, robes, vestons, manteaux de fourrure/ cuir/suède, etc.)
- Accessoires (ceintures, sacs à main de tout genre, foulards, tuques, mitaines, bijoux, etc.)
- Souliers et bottes ► Tissus, draps, couvertures, rideaux ► Articles de sport

Un contenant est installé près de l'hôtel de ville, dans le stationnement 295, Rte de l'Église

Pour plus d'informations, Marie-Claire Michot, Récupex 819-820-1300.



DÉBROUSSAILLAGE

Des branches et/ou des petits arbres a été coupés le long de certains chemins. Les Débroussailleurs GSL Inc. ont été engagé pour couper les branches. Environ 24 heures sont allouées pour le chemin St-Cyr et Rang 7.

CREUSAGE DE FOSSÉS

Pendant l'été, des travaux seront effectués pour le nettoyage de fossés. Les secteurs et une partie des chemins suivants sont priorisés : la rue de la Laurentie, la rue Daniel, Rang 6, St-Cyr et Lacroix.

REFECTION STRUCTURE DU PONT P-11456 – Rang 7

Comme vous le savez sans doute, le ministère des Transports reprend depuis le 11 mai ses activités sur les chantiers routiers en tenant compte des mesures sanitaires exigées. Actuellement, la Direction générale de l'Estrie ne prévoit pas de modifications à sa programmation annoncée pour 2020.

Pour notre municipalité, des travaux sont prévus au pont no P-11456 du Rang 7. Les travaux de réfection de la structure devraient durée sept semaines et la circulation se fera en alternance.

SOUTIEN À L'INCUBATEUR BIOALIMENTAIRE, LA COOPÉRATIVE VAL-HORIZON

La Coopérative Val-Horizon a pour but de développer et promouvoir l'agriculture et la transformation agroalimentaire. Il a lieu d'appuyer les producteurs locaux à avoir des points de vente diversifiées pour distribuer leurs produits.

La Coopérative Val-Horizon compte sur l'adhésion de membres de soutien afin d'assurer la capitalisation de l'entreprise et ainsi avoir accès à d'autres financements.

La municipalité de Saint-Claude adhère à la Coopérative Val-Horizon à titre de membre de soutien et est très heureuse et fière d'encourager les produits agricoles de la région.

SOUMISSION – VIDANGE FOSSES SEPTIQUES

À la suite de l'adoption du règlement no 2015-300, règlement sur la vidange des installations septiques des résidences isolées, la municipalité s'occupe depuis 2016 de la vidange des fosses septiques.

Un appel d'offres public a été publié sur le service électronique d'appel d'offres (SEAO) en date du 8 avril 2020 afin d'allouer un nouveau contrat de vidange. A la date prévue, 30 avril 2020, pour la réception des soumissions, la municipalité a reçu deux soumissions conformes avec deux options (vidange totale ou sélective) pour une période deux ans ou de quatre ans.

Le plus bas soumissionnaire soit **BEAUREGARD Environnement Inc.** a été retenu pour une vidange totale, un contrat de quatre ans, au total de 230 455,63\$ plus taxes.

Vidange totale

BEAUREGARD Environnement Inc.

Description	Prix unitaire + taxes	Prix unitaire + taxes
	2020-2021	2022-2023
850 gallons et moins	187,00 \$	194,48 \$
950 gallons à 1050 gallons	194,99 \$	202,78 \$
1200 gallons	208,74 \$	217,08 \$
1201 gallons et +	230,48 \$	239,69 \$
3000 et +	689.19\$	716,75 \$
Vidange additionnelle/urgence	279,99 \$	291,99 \$

Vu les nouveaux coûts, une augmentation des tarifs est à prévoir sur les prochains comptes de taxes de 2021.

Cette année, c'est le secteur rural qui sera vidangé.



École Notre-Dame du Sourire



INSCRIPTION À L'ÉCOLE NOTRE-DAME DU SOURIRE

Tu as oublié la période d'inscription de février ?

Tu auras 4 ans ou 5 ans avant le 30 septembre prochain ?

Tu viens d'arriver ou de déménager dans la municipalité ?

PROGRAMME « UNE ÉCOLE À DÉCOUVRIR »

Les intervenants ont opté pour un programme : « Une école à découvrir ».

Ce programme vise :

- ⇒ Un nouvel enfant au préscolaire (maternelle)
- ⇒ Un déménagement (pour chacun des enfants)
- ⇒ Toutes nouvelles familles qui choisiront d'inscrire leur(s) enfant(s) à l'école

Un montant de 25\$ à chaque élève inscrit sera accordé chaque année scolaire pour diminuer les frais reliés aux entrées scolaires des familles, et ce pour la durée complète de l'élève au primaire.

La subvention sera indiquée sur la facture de l'élève (crédit programme municipal école à découvrir)

« Bienvenue chez nous, à l'école Notre-Dame du Sourire »

**Il est grand temps de t'inscrire
à l'école, 819-845-3818**



Hommage à nos finissants de l'école Notre-Dame du Sourire 2019-2020

Je m'appelle Olli, j'ai 10 ans.
J'aime la pêche, j'adore me baigner et j'aime beaucoup
un sport en particulier du nom de Spike Ball.
Je viens de déménager il n'y a pas longtemps à Saint-
Claude.



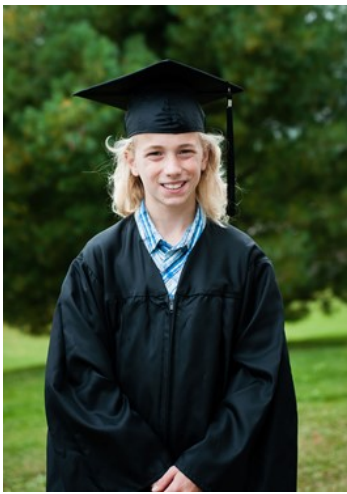
Cher mael, tu es une personne tellement créative, tu penses à
des idées tellement drôles comme mettre des mouches dans
des tombes, couper une mouche en deux. C'est une des per-
sonnes les plus drôles que je connaisse car il dit au moins 5
blagues par jour. Tes bandes dessinées sont géniales et tes
dessins sont toujours fascinants. Finalement, on rit toujours
avec ton « come on » !

-Lou

Mon nom est Jeremy Boulet. Je suis finissant de l'école pri-
maire Notre-Dame du Sourire de Saint-Claude. Tout au
long de mon parcours au primaire, j'ai eu des hauts et des
bas mais ma réussite est ma grande fierté. Je suis mainte-
nant prêt à commencer de nouveaux défis, le secondaire.
Merci à tous mes professeurs du primaire.

Jay





Hommage à nos fin Notre-Dame du Sc

Félix, même s'il est énergique, je suis sur qu'il le serait bien plus s'il ne passait pas autant de temps à s'exprimer. De plus, quand il n'est pas dans la nature mais dans une foule, il ne passe pas inaperçu car il n'arrête jamais de bouger. De l'avoir connu depuis la maternelle, je peux vous vous affirmer qu'il est une des personnes les plus drôle et comique que j'ai jamais rencontrée.

-Ton ami, Mael

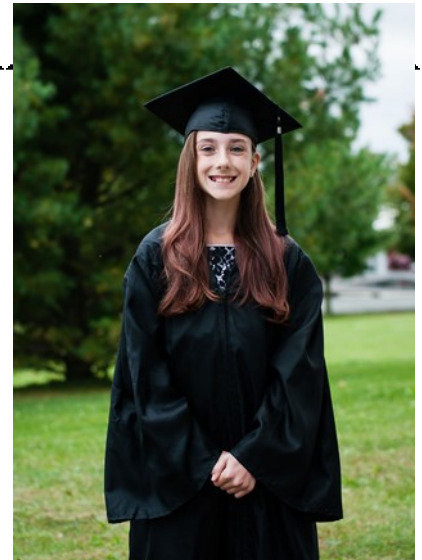


Émy est une fille à plusieurs facettes, elle peut être énergique, drôle, spontanée ou même endormie. Pour elle dormir c'est pas compliqué, ça lui prend juste un coton ouaté et uncours ennuyant. Cette fille est une vrai artiste avec ses oeuvres époustouflantes. Mais si quelque chose n'est pas à son affaire, elle n'hésite pas à le dire sans filtre. Même si elle est PARFOIS sérieuse elle déborde d'idées de niaiseries à faire avec ses nombreux ami(e)s! Cette ratte de bibliothèque a toujours le nez dans ses romans, mais ce n'est pas une « nerd ». Cette fille a une passion très spéciale : c'est de tout mettre dans sa bouche! Surtout n'oublions pas la blague du chocolat...

xx De ta (petite) Ro
Rosalie Dion

Si vous connaissez Rosalie vous savez qu'elle est aimable mais, réservée. Puis, vous avez de la chance si c'est votre amie! En plus, d'être une très bonne amie, elle aime beaucoup prendre soin des animaux. Puis cette dernière est très concentrée à sa tâche même si celle-ci constitue à prendre une tortue. Rosalie sait s'amuser, mais, elle peut être aussi sérieuse et sage comme une image. Cette élève modèle est amicale, c'est pour ça que tout le monde l'aime et elle est parfois trop persévérante qui est une qualité que beaucoup voudraient avoir. Pour terminer, avec son amour pour les rats Rosalie est un vrai Wikipédia des animaux!

Meganne



amis de l'école pour 2019-2020



Comme tout le monde le dit il faut prendre le temps de me connaître malgré mon imagination imaginative. Je suis très réactif et on peut prendre comme exemple une histoire de mode de Bais-Saint-Paul. Comme toujours, il n'y a pas mille chemins à prendre pour dire quelque chose n'importe quand en bref, je suis très direct. Merci pour cette année inoubliable, le plus grand qu'Éliane Miguel

Éliane nous voulons te dire à quel point tu es une super amie pour nous. Tu es une fille qui déborde de joie et de douceur à nos yeux. De plus, tu es très drôle et amusante, on ne peut pas s'ennuyer avec toi. Ensuite, tu es très intelligente et tu peux garder ton calme en classe. Tu es amicale ainsi que généreuse. Pour finir, j'espère que tu vivras ta vie à fond et comme tu la veux. Nous t'aimons fort, pense à nous et prends soin de toi.

x x x Laetitia ton amie

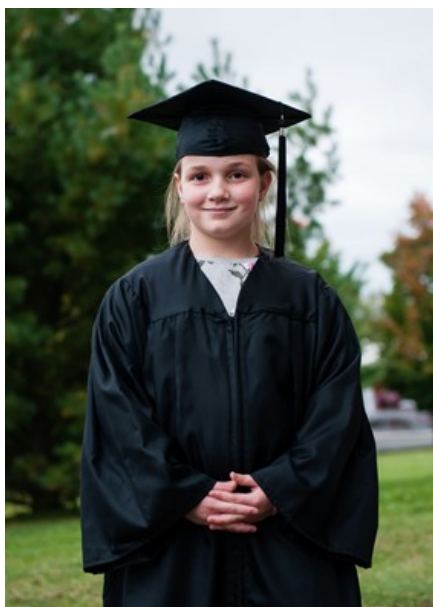


Je pourrais d'écrire Lou de plusieurs façons. Je ne sais pas vraiment par où commencer mais une chose que je suis sûr, sais qu'il est le meilleur pour raconter des blagues! Il est très sportif avec son énergie débordante et son grand sourire. De plus, il est très amical envers les autres personnes même si parfois il est un peu perdu. Finalement, Lou est très spontané quand une idée lui passe par la tête, il la dit dans la seconde qui suit. Tout ça fait qu'il est très unique!

-Félix

Hommage à nos finissants de l'école Notre-Dame du Sourire 2019-2020

Laetitia est une amie fidèle et aimable. Elle est aussi une élève centrée et concentrée sur son travail. De plus, elle a un cardio incroyable! Pour le prouver, je peux vous dire que l'autre jour, en éducation physique elle a fait six tours de terrain de base-ball en joggant! Bonne chance au secondaire Laeti! Ne nous oublies pas! On t'aime!



Meganne... une des choses dont je suis presque certain c'est que ses rêves seront toujours plus grands qu'elle! Elle a sa façon de lire un texte, sans jamais respirer! Meganne, si dévouée, intelligente, directe et... calme? Bon, ça dépend quand. Je ne pense pas que calme soit le bon mot. Avec tous ses délires que personnes ne comprend. Mais vu que rire c'est bon pour la santé, on te pardonne Meganne! De toute manière, tu vas surement vivre très longtemps grâce à ça! Alors, Meganne je te souhaite une longue vie pleine de tortues et de gâteaux (avec du crème)! J'espère aussi que tu sais que nous n'oublirons jamais les nombreux surnoms ridicules que nous t'avons donnés! Je t'aime!

Ta grande amie Émy

Que dire de Zoélie, de son surnom "Poune"? C'est une personne unique, tout comme son nom. Elle est une fille enjouée, très optimiste, elle est artistique et persévérante. Zoélie aime aider les gens, prendre soin d'eux. On ne s'ennuie jamais avec Poune! Ne lâche pas! Bonne chance vers le futur et bon été!
-Zoélie





Nouvelles Service Incendie



RECRUTEMENT POMPIERS VOLONTAIRES

Avis à tous les **résidents âgés de plus de 21 ans** intéressés à joindre la brigade des pompiers de Saint-Claude !

Voici l'occasion de vivre une nouvelle expérience. Vous n'avez qu'à présenter une demande écrite auprès du directeur incendie, Jean Labrecque, en y spécifiant vos coordonnées ainsi que vos motivations à faire partie de la brigade des pompiers de Saint-Claude. Vous devez être prêt à suivre de la formation concernant l'incendie et formation de permis de conduire pour obtenir la classe de conduite 4A (véhicule d'urgence)



Pour plus d'informations : 819-845-7795 poste 5

Jean Labrecque
Directeur incendie

RAMONAGE DE CHEMINÉES 2020

La municipalité de Saint-Claude offre le service de ramonage de cheminées sur l'ensemble de son territoire dans les dates prévues à cet effet;

Date de ramonage pour l'année 2020 :

Du 18 Mai au 1 Octobre 2020

Prendre note :

Le frais de ramonage est assumé par la municipalité sur les bâtiments principaux.

Si la trappe de récupération est située à l'intérieur, c'est au propriétaire à ramasser la suie. Voici les tarifs à vos frais si vous désirez que le ramoneur le fasse.

Service de nettoyage complet intérieur

Nettoyage des tuyaux à fumée, si faut enlever le tuyau après le poêle

25.00\$ avant taxe

Vidanger la suie à l'intérieur

20.00\$ avant taxe

Sortir la balayeuse pour nettoyer

30.00\$ avant taxe

Hors saison

101.00\$ avant taxe par conduit

Jacques Gosselin
Ramonage Hébert



Informations importantes à propos des feux extérieurs

Rappel des articles de loi

Ce document résume les articles de lois et règlementations à propos des brûlages extérieurs.

Article 40 Fumée ou odeurs

Il est interdit à toute personne de causer des nuisances par la fumée ou par les odeurs de leur feu en plein air ou de leur foyer extérieur de façon à troubler le bien-être et l'utilisation normale de la propriété d'une ou de plusieurs personnes du voisinage ou de causer un problème à la circulation des véhicules automobiles sur la voie publique.



Article 41 Feux en plein air

Il est défendu à toute personne d'allumer, de faire allumer ou de permettre que soit allumé un feu de quelque genre que ce soit sans avoir demandé et obtenu, au préalable, un permis à cet effet auprès du responsable de l'application du présent règlement et de respecter les conditions établies lors de l'émission du permis.

Article 42 Feux de broussailles

Il est permis de faire des feux de broussailles, de branches ou autres produits végétaux sur permission du responsable de l'application du présent règlement et de respecter les conditions établies lors de l'émission du permis.

Article 43 Pétards, feux pyrotechniques

Il est défendu à toute personne de faire ou de permettre l'usage de pétards ou de feux d'artifice sans avoir demandé et obtenu, au préalable, un permis à cet effet auprès du responsable de l'application du présent règlement ou d'un règlement complémentaire ou du Directeur du service d'incendie.

Article 44 Coût et validité du permis

Le coût et la validité du permis sont déterminés par règlement.

Article 45 Conditions

Les personnes responsables de l'événement prévus aux articles précédents (41, 42 et 43) doivent respecter les conditions suivantes :

- 1) Garder, en tout temps, sur les lieux du feu, une personne responsable;
- 2) Avoir sur les lieux des appareils nécessaires afin de prévenir tout danger d'incendie;
- 3) Limiter la hauteur des tas de combustibles à brûler à la hauteur spécifiée lors de l'émission du permis (1,25 mètres);
- 4) S'assurer que le feu est éteint avant de quitter les lieux;
- 5) Les conditions mentionnées ci-haut peuvent être modifiées par le responsable de l'application du présent règlement.

Article 46 Feux prohibés

Le fait d'allumer un feu d'herbe constitue une nuisance et est prohibé.

Le fait de brûler des matériaux de construction, rénovation ou de démolition constitue une nuisance et est prohibé. Le fait de brûler des matières résiduelles constitue une nuisance et est prohibé.

Article 47 Foyer extérieur préfabriqué

Les feux en plein air contenus dans un foyer extérieur préfabriqué vendu chez des détaillants ou de fabrication artisanale, qui possède une barrière physique de dimension maximale à vingt-sept (27) pieds cubes avec un fond empierré et non attenant à un bâtiment, qui respecte les normes d'installation prévues à l'article suivant et que la fumée n'incommoder pas les voisins sont autorisés et aucun permis n'est requis.

Article 48 Normes d'installation d'un foyer extérieur

L'installation d'un foyer cité à l'article précédent doit respecter les distances minimales suivantes afin d'être conforme :

- 1) 4 mètres (13 pieds) d'un bâtiment principal;
- 2) 4 mètres (13 pieds) d'un bâtiment accessoire;
- 3) 3 mètres (10 pieds) d'une ligne de terrain;
- 4) 3 mètres (10 pieds) d'un tronc d'arbre, d'un arbuste, d'une haie;
- 5) Foyer artisanal autorisé seulement sur la terre ferme.

Article 49 Conditions d'utilisation d'un foyer extérieur

L'utilisateur d'un foyer extérieur sans permis visé aux articles 47 et 48 doit respecter les conditions suivantes :

- 1) Garder, en tout temps, sur les lieux du feu, une personne responsable;
- 2) Avoir sur les lieux des appareils nécessaires afin de prévenir tout danger d'incendie;
- 3) S'assurer que le feu est éteint avant de quitter les lieux.

Article 50 Fumées nocives

Il est interdit de faire brûler des produits qui dégagent des fumées nocives pour l'environnement.

Article 51 Étincelle ou suie

L'éjection d'étincelles ou de suie et en général de toute odeur nauséabonde provenant de cheminées ou d'autres sources est strictement interdite.

Amandes pour les contrevenants à ces articles

(Source : Cour municipale du Val-St-François)

Pour les articles 40 à 46 :

Personne physique (particulier) = 400,00\$ + frais de cour municipale (149,00\$)

Personne morale (PME, Entreprises, Organismes) = 600,00\$ + frais de cour municipale (150,00\$)

Pour les articles 50 et 51 :

Personne physique (particulier) = 100,00\$ + frais de cour municipale (51,00\$)

Personne morale (PME, Entreprises, Organismes) = 200,00\$ + frais de cour municipale (74,00\$)

*Ces amendes sont envoyées aux propriétaires.

Jean Labrecque
Directeur, Service Incendie Saint-Claude

Chronique de l'inspecteur

Chronique de l'inspecteur – les quais

La construction d'un quai est permise uniquement si un bâtiment principal est présent sur le terrain et seul le propriétaire de ce bâtiment principal peut construire un quai. De plus, un seul quai est permis par terrain et un espace minimal de 15m doit être laissé entre chaque quai. Pour la largeur, celle-ci est fixée à un maximum de 2.4m.

Afin de calculer la longueur permise de votre quai, voici l'équation :

La longueur maximale de tout quai, mesurée à partir de la ligne naturelle des hautes eaux, doit respecter la règle de calcul qui suit sans excéder 15 m

$$(A - B) / 2 = C \quad \text{où}$$

A: largeur du terrain face au lac

B : largeur du quai projeté

C : longueur maximale du quai à partir de la ligne naturelle des hautes eaux

N'OUBLIEZ PAS : Toute construction, tout ouvrage et tous travaux relatifs aux quais et monte bateaux doit faire l'objet de l'émission préalable d'un certificat d'autorisation par l'inspecteur en bâtiment.

Jennifer Bergeron, officier bâtiment
819-845-7795 #2
officier@st-claude.ca



Nouvelles

MALADIE DE LYME- POUR NE PAS EN ÊTRE LA CIBLE

Prévenir la piquêre de tique

- * Portez des vêtements qui couvrent la peau
- * Mettre les chaussettes par-dessus les pantalons
- * Portez de vêtements de couleur pâle
- * Appliquer du chasse-moustique
- * Demeurez sur les sentier dégagés des boisés et des forêts



Identifier et retirer les tiques

- * Prendre un bain ou une douche au retour d'une activité à l'extérieur
- * Inspectez votre corps, celui des enfants et des animaux de compagnie
- * Retirez les tiques le plus rapidement possible
(le risque de transmission de la maladie de Lyme est très faible avant 24h)
- * Utilisez une pince fine aux extrémités pointues pour extraire la tique de la peau
- * Évitez d'écraser ou de perforer la tique, ce qui augmente le risque de contamination
- * Lavez les mains et le site de la piquêre avec de l'eau et du savon après avoir retiré la tique.

ANNULATION DE LA COLLECTE DES GROS REBUTS

Comme spécifié dans l'info-municipal du mois de mai, la Régie intermunicipale sanitaire des Hameaux a décidé d'annuler la collecte prévu au mois de juin.

Nous demandons aux citoyens qui ont mis des objets sur le bord de la rue de les ramasser. Nous vous invitons à contacter l'écocentre pour connaître les heures d'ouverture et avoir plus de détails concernant les gros rebuts admissibles.

Écocentre
819 845-2544



ATELIER-BOUTIQUE FOULARDS DE SOIE
PEINTS À LAN MAIN
Écharpe, carré, collier, style poncho

DANIELLE PAQUET
artisane professionnelle depuis 30 ans
peinture sur soie

Sur rendez-vous
819-200-4258
119 chemin St-Pierre
Ouvre le 12 juin 2020



GRAND MÉNAGE DU PRINTEMPS, VOS DONNS SONT LES BIENVENUS!

En cette période de grand ménage, **Action Sport Vélo** peut vous aider à redonner une deuxième vie à vos articles de sport ainsi qu'à vos vélos.

Passez à l'**ACTION** : rapportez le tout au 203, rue Saint-Georges à Windsor

Déposez-y vos articles de **SPORT** : sacs et bâtons de golf, raquettes de tennis, patins à roues alignées, casques, etc.

Donnez une deuxième chance à votre **VÉLO** usagé d'être remis à neuf et d'en faire bénéficier une autre famille

Nous avons à cœur la santé de la population et de nos employés. Pour ce faire, l'atelier d'Action Sport Vélo a mis en place des procédures afin de protéger les employés et la population. Au plaisir de vous rencontrer à notre boutique!



203, rue Saint-Georges
Windsor (Québec) J1S 1K3
Téléphone : 819 628-0057

Courriel : asv.windsor@gmail.com

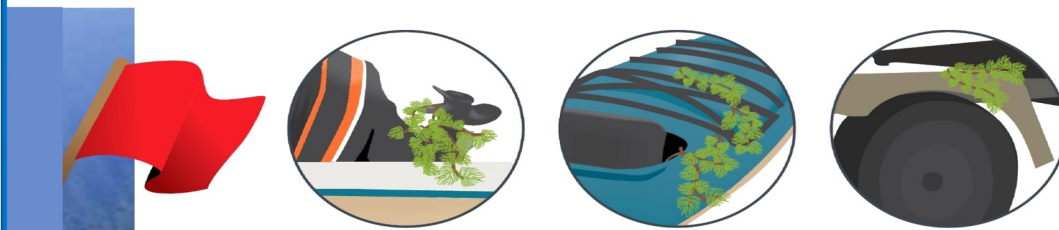
Facebook : ActionSportVeloWindsor



L'ennemi est à nos portes!

Afin de prévenir la colonisation du lac Boissonneault par le myriophylle à épi, il est très fortement recommandé à tous les riverains et visiteurs du lac:

De LAVER leurs embarcations, moteurs et remorques à bonne distance du lac AVANT la mise à l'eau!



Un message d'intérêt public de l'association des eaux et des berges du lac Boissonneault

Conseils de civisme - Vagues des bateaux.

Savez-vous que vous êtes responsable des vagues que produit votre bateau et que vous pourriez être poursuivie pour les dommages qu'elles auront causés aux quais ou aux bateaux qui y sont amarrés.



SVP à l'approche d'un quai ou lorsque vous naviguez près de la rive, ralentissez. Si vous jouez dans l'eau à remorquer un skieur ou un tube, faites-le loin des résidences ou des installations côtières. Cela pourrait vous éviter des ennuis et des discussions houleuses avec vos voisins et amis, pensez aux rives.

LOISIRS

SERVICE D'ANIMATION ESTIVAL - Officiellement ouvert

Suite à l'annonce du gouvernement permettant l'ouverture des camps de jour, la municipalité est heureuse d'annoncer l'ouverture officielle du service d'animation estivale pour l'été 2020.

Nous venons de recevoir une nouvelle information de la santé publique permettant des groupes avec un plus grand nombre d'enfants. Suite à cette annonce, nous sommes heureux de vous annoncer qu'il nous reste plusieurs places disponibles. N'hésitez pas.

Cette année, nous proposons plusieurs animations sur place qui vont à coup sûr ravir les enfants. Nous avons prévu une offre très diversifiée incluant un atelier de fabrication de cerf-volant, un atelier de musique avec une période pour essayer les instruments, des ateliers culinaires, un atelier sur les pierres avec la possibilité des repartir avec les préférés des enfants et bien plus encore. En ce qui concerne les sorties en autobus, nous sommes en attente de directives de la compagnie de transport.

Durée : Lundi au vendredi, 29 juin au 14 août (7 semaines)

Horaire : 9h à 16h

Âge : 4 ans, au 1^{er} janvier 2020 (*être autonome*), jusqu'à 12 ans.

Tarifs : **Pour les résidents de Saint-Claude :**

170\$ pour le 1^{er} enfant, 165\$ pour le 2^e et 155\$ pour le troisième et 150\$ pour les suivants

Non-résidents : 220\$ par enfant

Notre équipe d'animation sera composé de huit moniteurs:
Hip-Hop, Kiwi, Smarties, Gougoune, Jujube, Moutarde, Daisy et Simba

Pour toutes questions, vous pouvez me contacter les mardis et mercredi.

Janie Brunelle , Intervenante en loisirs:
loisirs@ st-claude.ca ou 819-845-7795 poste 3



*Animation Estivale
Saint-Claude*